

OBJECTIFS

Contexte

D'ici à 2050

En vue de limiter son impact sur le réchauffement climatique et de réduire les émissions de CO₂ à 1.5 tonnes de CO₂ par habitant et par année, la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération fixe une série d'objectifs de consommation pour l'année 2050. Ceux-ci s'inscrivent dans le respect de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable¹, ainsi que des accords de Paris sur le climat.

La Suisse doit ainsi :

- 1 Réduire de 54% la consommation d'énergie finale² par habitant par rapport à l'année 2000 ;
- 2 Réduire de 18% la consommation d'électricité par habitant par rapport à l'année 2000 ;
- 3 Réduire de 75% les émissions de CO₂ par habitant par rapport à l'année 2017³.

D'ici à 2035

Des objectifs intermédiaires ont été convenus pour l'année 2035. La Suisse doit :

- 1 Réduire la consommation d'énergie finale par habitant de 43% par rapport à l'année 2000 ;
- 2 Réduire la consommation d'électricité par habitant de 13% par rapport à l'année 2000.

Les efforts pour atteindre ces objectifs seront d'autant plus importants dans les villes et agglomérations urbaines, où se concentrent les principales activités humaines.

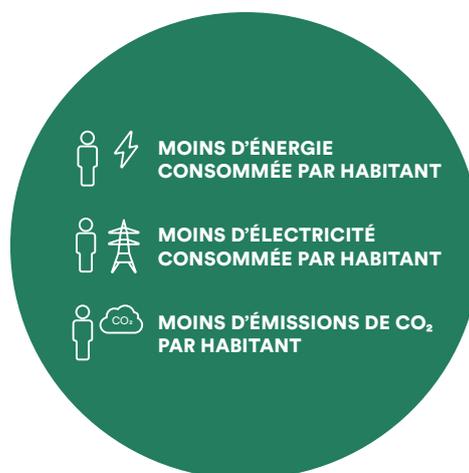
À Morges

D'ici à 2035

La Ville de Morges, Cité de l'énergie, s'engage à atteindre les objectifs intermédiaires 2035 définis par la Confédération. Ceux-ci concernent spécifiquement le parc immobilier sis sur le territoire communal.

Ainsi, la Municipalité énonce les trois objectifs majeurs de son programme énergétique⁴ :

- 1 Réduire la consommation d'énergie finale par habitant de 43% par rapport à l'année 2017 ;
- 2 Réduire la consommation d'électricité par habitant de 13% par rapport à l'année 2017 ;
- 3 Réduire les émissions de CO₂ de 41% par habitant par rapport à l'année 2017.



¹ Objectifs 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 11 (villes et communautés durables), et 12 (consommation responsable).

² Énergie proposée aux consommateurs.

³ Soit atteindre 1.5 tonnes de CO₂ par an par habitant.

⁴ Afin d'atteindre les objectifs intermédiaires de 2035, prenant pour hypothèse que les consommations d'énergie de 2017 sont similaires à celles de l'an 2000, et définissant comme année de référence 2017, Morges doit viser une réduction annuelle moyenne, pendant 18 ans, de 0.7% de la consommation d'électricité par habitant, 2.4% de la consommation d'énergies finales, et 2.3% d'émissions de CO₂ par an.

AXES

À l'échelle nationale, afin d'atteindre les objectifs de cette politique publique, la Confédération préconise en premier lieu des mesures d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables encouragées par le **subventionnement public**.

D'ici à 2020, la Confédération prélèvera une **taxe sur l'énergie** via tous les agents énergétiques. Graduellement, la Suisse passera d'un système de subventionnement à un **système d'incitation**.

Application à Morges

Pour matérialiser cette politique nationale à l'échelle du territoire morgien, la Municipalité a défini les axes et domaines d'investissements prioritaires suivants :



1 Production locale d'énergie renouvelable



2 Construction de bâtiments efficients



3 Assainissement du parc immobilier et des infrastructures communales



4 Encouragement et promotion de la mobilité douce

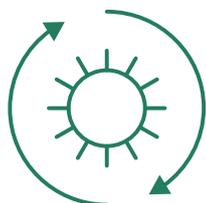


5 Dialogue avec la population morgienne

Outils

Un plan de mesures et une planification énergétique territoriale serviront à coordonner les acteurs de l'énergie sur le territoire morgien pour la réalisation de ces objectifs.

APPLICATION



Axe 1

PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

1a. Chaleur à distance pour desservir le plus grand nombre

La Municipalité investit ses efforts dans le développement de réseaux de chaleur à distance. Pour exemple, elle s'apprête à mettre en place un réseau d'aquathermie pour alimenter le futur Parc des Sports et le quartier de la gare. La chaleur à distance permet de faire des économies d'énergie et d'assurer des tarifs concurrentiels pour le chauffage d'origine renouvelable face aux énergies fossiles comme le gaz naturel et le mazout.

1b. Chaleur d'origine renouvelable pour les nouvelles constructions

Pour les nouvelles constructions, la population est invitée à assurer une partie croissante de ses besoins énergétiques par une production in situ d'énergie renouvelable. Cela implique d'encourager des standards pour les nouveaux bâtiments au-delà des minima prescrits par la loi sur l'énergie du Canton de Vaud. Le prochain Plan général d'affectation (PGA) prévoit des bonus sur l'utilisation du sol, et le fonds d'encouragement comprend des subventions pour des équipements répondant à cette politique (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.).

1c. Chaleur d'origine renouvelable pour le parc immobilier existant

La population morgienne est encouragée par le biais du fonds d'encouragement à utiliser des sources de chaleur renouvelables telles que le biogaz, l'aquathermie, les panneaux solaires thermiques, la géothermie et le bois. Le vecteur d'énergie recommandé dépend du site.

1d. Électricité photovoltaïque pour profiter du soleil

L'administration continue à encourager les propriétaires à s'équiper d'installations solaires photovoltaïques grâce à des opérations de sensibilisation, et favorise leur financement par le biais du fonds d'encouragement. En parallèle, des centrales solaires photovoltaïques seront créées sur les toitures plates des bâtiments appartenant à l'administration communale. Des mesures de sensibilisation seront développées pour les usagers des bâtiments bénéficiant de ces mesures.

1e. Autoconsommation de l'électricité produite pour une meilleure autonomie énergétique

La Municipalité favorise l'autoconsommation sur ses sites équipés de centrales solaires afin de consommer sur place l'énergie produite, et de distribuer et vendre le surplus au réseau électrique.

1f. Biogaz pour valoriser la biomasse

Les déchets organiques de Morges produisent du biogaz et des engrais. La Municipalité souhaite développer son offre de biogaz, neutre en émissions de CO₂, pour alimenter les bâtiments de l'administration publique et offrir à la société civile la possibilité de faire de même.



Centrale solaire sur le toit du Collège de Beausobre
Photo: © Ville de Morges

APPLICATION



Axe 2

CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS EFFICIENTS

2a. Efficience énergétique au sein des nouvelles constructions

Par son prochain Plan Général d'Affectation (PGA), la Municipalité encouragera la haute efficience énergétique dans les nouvelles constructions sur le territoire communal. L'administration communale, de son côté, a adopté formellement des standards de construction et d'isolation élevés en matière de consommation d'énergie pour ses propres bâtiments.



Axe 3

ASSAINISSEMENT DU PARC IMMOBILIER ET DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

3a. Efficience par l'assainissement du parc bâti et des infrastructures

La Municipalité poursuit ses efforts en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, de ses infrastructures et de l'éclairage public. Un programme de rénovation et d'assainissement du parc immobilier est ainsi en cours de réalisation.

Un travail d'encouragement et motivation est aussi effectué auprès de la population morgienne. En effet, la Municipalité poursuit ses actions de sensibilisation et d'encouragement par l'attribution de subventions du fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie. Elle veillera à rester flexible aux évolutions technologiques et tarifaires de manière à ce que les encouragements soient adaptés aux normes en vigueur.

L'Hôtel de Ville a été assaini en 2014
Photo : © Daniela Droz & Tonatiuh Ambrosetti
(Tous droits réservés)



APPLICATION



Axe 4

ENCOURAGEMENT DE LA MOBILITÉ DURABLE

4a. Efficience par le report modal, la mobilité douce et les transports publics

La Municipalité promeut la multimodalité afin d'assurer l'usage des moyens de transports les plus efficaces en fonction des besoins et destinations des voyageurs.

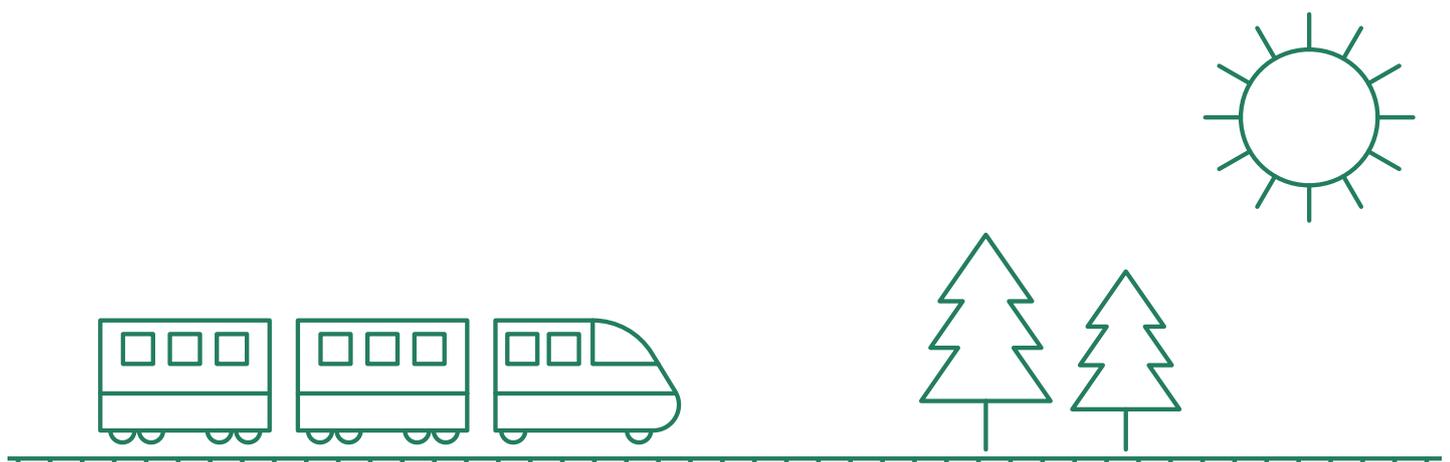
Cet axe comprend des mesures telles que le financement soutenu de services de transports publics visant une part modale sur les axes forts de 25 à 35% d'ici à 2030, le développement de réseaux piétons, et la création d'un volet mobilité au Plan directeur communal.

4b. Efficience des véhicules de l'administration communale

La Municipalité s'engage à utiliser des véhicules à haute efficacité énergétique. Lorsqu'il s'agit de remplacer des véhicules, les moteurs électriques et à biogaz sont priorités par rapport aux moteurs thermiques traditionnels.

4c. Plan de mobilité de l'administration pour mener par l'exemple

Par le biais d'une révision de son plan de mobilité, la Municipalité assure que l'administration communale se profile en tant qu'exemple de gestion d'entreprise, notamment en réduisant au strict minimum les déplacements professionnels en voiture individuelle et en n'accordant de places de parc qu'aux employés qui remplissent certains critères d'accessibilité pendulaire. Un appui sera fourni aux entreprises de plus de 50 employés sur le territoire morgien pour le développement de leurs propres plans de mobilité.





Station PubliBike à la Grand-Rue
Photo: © Ville de Morges





Axe 5

DIALOGUE AVEC LA POPULATION MORGIEENNE

5a. Collaboration avec les collaborateurs de l'administration

La Municipalité encourage les économies d'énergie dans ses bâtiments en effectuant des opérations de sensibilisation auprès des collaborateurs communaux, ainsi qu'au sein des écoles.

5b. Sensibilisation, écoute et information à la population morgienne

Par le biais de manifestations telles que la Journée de la mobilité et Nature en Ville, la Municipalité développe le dialogue avec la population morgienne afin d'encourager des comportements respectueux de l'environnement.

Photo 1: Les collaborateurs de tous les services de l'administration s'engagent pour un avenir respectueux de l'environnement. Photo : © Olivier Bohren

Photo 2: Par le biais d'événements sensibilisateurs, la Municipalité dialogue avec la population, comme dans le cas de Morges À La Carte en abordant le thème de la multi-modalité. Photo : © Ville de Morges

IMPRESSUM

Rédaction : service Sports, bâtiments et environnement
de la Ville de Morges

Crédits photos : Olivier Bohren, Ville de Morges, Daniela
Droz & Tonatiuh Ambrosetti (tous droits réservés)

Conception graphique : www.mariecastella.ch